

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1656

4 juillet 2008

### SOMMAIRE

Alpignum International S.A. ....	79442	Matrix EPH Delta S.à r.l. ....	79457
Aménagement Intérieur S.A. ....	79445	Matrix German Portfolio Five S.à r.l. ....	79454
Ampacet Investment II S.à.r.l. ....	79453	Matrix German Portfolio No 1 Holdco S.à r.l. ....	79455
Anteus Capital Partners S.A. ....	79449	MBSP 1 S.à.r.l. ....	79443
A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Con- sultants) SA ....	79442	MSD Capital S.à r.l. ....	79460
Aviation Leasing OpCo 8 S.à r.l. ....	79461	Multes S.A. ....	79452
B & B Interinvest S.A. ....	79447	Nacazoe S.à r.l. ....	79459
British Vita Group S.à.r.l. ....	79452	New Luxco S.à r.l. ....	79454
Bulco S.à.r.l. ....	79460	Noble Drilling (Luxembourg) S.à r.l. ....	79452
Cadmos Fund Management ....	79447	Noble Holding Europe S.à r.l. ....	79450
Canosa Holding S.A. ....	79488	Optimetra S.A. ....	79444
CBAM LLC, Luxembourg Branch ....	79453	Orexis S.à r.l. ....	79456
CB Luxembourg IV S.à r.l. ....	79446	Orion IT Consulting S.à r.l. ....	79488
Circuit Foil Luxembourg ....	79451	Porar Pommerloch Asbl ....	79485
Croisimer Finance S.A. ....	79455	Porar Schmiede Asbl ....	79471
DMT S.à.r.l. ....	79450	Regenbogenzwei S.A. ....	79446
Domels S.à r.l. ....	79454	RH & PARTNER Investment Funds ....	79445
Emimmo S.A. ....	79455	Saga Select ....	79448
Enilec S.à r.l. ....	79454	SEC-BAC Immo S.A. ....	79451
Environment Point S.A. ....	79458	Shiba S.A. ....	79457
Fevamotinic S.à r.l. ....	79443	Silkhouse S.A. ....	79448
Fiduciaire Richemond (Holdings) S.A. ....	79459	Sireo Immobilienfonds No.6 Türkiye I S.à r.l. ....	79453
Folio S.A. ....	79455	Société du Parking d'Esch-sur-Alzette ...	79449
F.T. Holding S.A. ....	79448	Speedlux S.à r.l. ....	79457
Garage Intini S.A. ....	79445	Stork Invest S.A. ....	79447
Highland Real Estate S.A. ....	79444	SwissCaps Holding (Luxembourg) S.à r.l. .....	79456
IKB Deutsche Industriebank ....	79450	TBU-1 International S.A. ....	79449
Indevo A.G. ....	79444	Terre des Hommes Luxembourg ....	79458
JP/LX BC Stereo II S.à r.l. ....	79475	Topdanmark Holding S.A. ....	79457
Lamas Participations S.A. ....	79461	Videomat S.A. ....	79451
Lechef Holding S.A. ....	79442	Vistec Lithography Holdings S.à r.l. ....	79446
Loralux Invest S.A. ....	79443	Wind Acquisition Holdings Finance II S.A. .....	79460
Luxconnect S.A. ....	79456		
LuxSys Consulting S.à r.l. ....	79459		
Management, Gestion, Development - MGD Holding S.A. ....	79456		

**A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 72.915.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.P. Van Keymeulen / Edward Patteet

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008077009/813/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03636. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**Alpignum International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.438.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 29/10/2007*

*Résolution Unique*

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Valerio Alpi de son rôle d'Administrateur de la Société et décide qu'il ne sera pas remplacé.

Monsieur Vittorio Alpi, né le 19 octobre 1956, à Modigliana, Italie, est élu à l'unanimité Président du Conseil d'Administration.

POUR EXTRAIT CONFORME

SGBT

AGENT DOMICILIATAIRE

Signatures

Référence de publication: 2008077091/45/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01738. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**Lechef Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.678.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 octobre 2007*

- La démission des sociétés MADAS S.à.r.l., LOUV S.à r.l. et FINDI S.à r.l. de leurs mandats d'Administrateurs est acceptée.

- Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Madame Cynthia SCHWICKERATH, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Benoît PARMENTIER, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme

LECHEF HOLDING S.A.

T. SIMONIN / B. PARMENTIER

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008077001/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03423. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**Fevamotinic S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 128.246.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 20 mai 2008 que:

- La société «ERNST & YOUNG S.A.», société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 7 parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg section B sous le numéro 88.019, est nommée Commissaire de la société, son mandat pendra fin lors de l'assemblée générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008076999/6312/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06672. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**MBSP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 138.201.

—  
EXTRAIT

En date du 26 mai 2008, PEP Credit Investor L.P., associé unique de la Société, a transféré toutes ses parts sociales à MBSP Limited, une exempted company with limited liability constituée sous le droit des îles Cayman, enregistrée au registre des îles Cayman pour les Exempted Companies sous le numéro MC-208750, avec siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008076992/260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08870. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**Loralux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 108.901.

—  
Le bilan au 31/03/2008 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008077050/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04562. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**Indevo A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 42.890.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 JUIN 2008.

FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47, route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008077058/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04596. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**Optimetra S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 32.448.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration le 28 mars 2008  
et par l'assemblée générale des actionnaires en date du 19 mai 2008*

1. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a été nommé comme président du conseil d'administration.
2. La société anonyme H.R.T. REVISION S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour OPTIMETRA S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008076966/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ05945. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**Highland Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 127.725.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 26 mai 2008*

1. M. Daniel BAPTISTA GALHANO a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour Highland Real Estate S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008076970/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04356. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**Aménagement Intérieur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque.  
R.C.S. Luxembourg B 87.265.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2008*

Les actionnaires de la société AMENAGEMENT INTERIEUR S.A., réunis, en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, en date du 23 mai 2008, décident, à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

Le mandat du commissaire aux comptes

LUX-AUDIT S.A., avec siège social à 57, rue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, RCS Luxembourg B 25.797

Etant arrivé à expiration, il a été décidé de le renouveler pour une nouvelle période de 3 années, soit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Pour extrait conforme  
Signatures

Référence de publication: 2008076718/503/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08659. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**Garage Intini S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 8B, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 62.077.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2008*

Les actionnaires de la société GARAGE INTINI S.A., réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, en date du 21/05/08 ratifient la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Francesco LOPERFIDO, employé, L-8063 Bertrange, 24, rue Batty Weber, faite à titre provisoire par le conseil d'administration lors de sa réunion du 21 avril 2008, en remplacement de Monsieur Luigi LOPERFIDO, en raison du décès de ce dernier le 18/08/2007.

En conséquence, Monsieur Francesco LOPERFIDO exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Bertrange, le 21 mai 2008.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2008076717/503/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06712. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**RH & PARTNER Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 77.191.

—  
Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

*Pour RH & Partner Investment Funds*

Pictet Funds (Europe) S.A.

Hugues de Monthébert / George-Marios Prantzos

*Fondé de Pouvoir / Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2008077607/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06025. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Vistec Lithography Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 131.055.

Mr. DIEKROEGER, Ken, Gérant, a changé d'adresse personnelle qui est désormais la suivante: 2180, Stockbridge, Woodside, CA 94062, USA.

La présente est faite en vue de la mise à jour du dossier de la société Vistec Lithography Holdings S.à r.l. auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077492/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05284. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

**CB Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 106.372.

Les soussignées,

Mme Bénédicte Herlinvaux

Mme Danièle Arendt-Michels

M. Benoît Valentin

représentant l'intégralité du conseil de gérance de la Société sus-désignée,

notifient par la présente au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg de prendre acte que M. Benoît Valentin a transféré son adresse au 9bis, rue Michel Ange, F-75016 Paris et de procéder concomitamment à cette notification à la modification du registre de la Société.

Fait à Luxembourg, le 29 mai 2008.

Mme Bénédicte Herlinvaux.

Référence de publication: 2008076684/7978/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03659. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**Regenbogenzwei S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.032.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2008*

L'Assemblée Générale procède à la révocation de Monsieur Luc VERELST, administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Luc VERELST:

Madame Claudine BOULAIN, employée privée, née le 02 juin 1971 à Moyeuvre- Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

REGENBOGENZWEI S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077220/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05160. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**Stork Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 131.618.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2008*

L'Assemblée générale procède à la révocation de Monsieur Luc VERELST.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Luc VERELST:

Madame Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 06 mars 1969 à SAVIGNY SUR ORGE (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

STORK INVEST S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008077221/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05158. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**B & B Interinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 110.357.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2008*

L'Assemblée générale procède à la révocation de Monsieur Luc VERELST.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Luc VERELST:

Madame Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 06 mars 1969 à SAVIGNY SUR ORGE (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

B&B INTERINVEST S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008077222/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05144. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**Cadmos Fund Management, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 119.883.

—  
Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

*Pour Cadmos Fund Management*

Pictet Funds (Europe) S.A.

George Marios Prantzios / Hugues de Monthébert

*Fondé de Pouvoir / Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2008077608/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06020. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Saga Select, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 71.869.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

*Pour Saga Select*

Pictet Funds (Europe) S.A.

George-Marios Prantzou / Christopher Misson

*Fondé de Pouvoir / Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2008077609/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06035. - Reçu 38,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080087875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Silkhouse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 69.532.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2008*

L'Assemblée Générale procède à la révocation de Monsieur Luc VERELST, administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Luc VERELST:

Madame Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 06 mars 1969 à SAVIGNY SUR ORGE (France), demeurant  
professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010

Extrait sincère et conforme

SILKHOUSE S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008077223/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05141. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080086936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---

**F.T. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 61.904.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2008*

L'Assemblée Générale procède à la révocation de Monsieur Luc VERELST, administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Luc VERELST:

Madame Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 06 mars 1969 à SAVIGNY SUR ORGE (France), demeurant  
professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010

Extrait sincère et conforme

F.T. HOLDING S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008077224/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05137. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080086935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

---



**Société du Parking d'Esch-sur-Alzette, Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 4A, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 104.610.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 19 mai 2008*

L'assemblée générale ordinaire a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, conformément à l'article 14 des statuts, nomme Monsieur Gustave Mootz, 35, route de Luxembourg, L-5752 Frisange, commissaire jusqu'à l'assemblée qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Pour extrait conforme et sincère

Fiduciaire Générale de Luxembourg, Société anonyme

560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008077552/507/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06711. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

**TBU-1 International S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 107.950.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TBU-1 International S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2008077578/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05983. - Reçu 58,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

**Anteus Capital Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 43, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.864.

—  
Constituée par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n ° 507 du 28 février 2008.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2008*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société Anteus Capital Partners S.A., tenue au siège social en date du 30 mai 2008, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Transfert du siège social du 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 43, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anteus Capital Partners S.A.

Signature

Référence de publication: 2008078017/770/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04453. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

**DMT S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7390 Blaschette, 7, rue de Wormeldange.  
R.C.S. Luxembourg B 115.347.

—  
*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 02 avril 2008*

*Première résolution*

L'assemblée accepte la démission du gérant administratif Monsieur Miroslav Dimitrov, né le 29/03/1953, demeurant à 7, rue de Wormeldange, L-7390 BLASCHETTE, avec effet au 31/03/2008.

*Deuxième résolution*

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée du gérant technique avec effet au 31/03/2008.

L'ordre du jour étant épuisé, l'associé unique prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Blaschette, le 02/04/2008.

Dinko VELEV  
L'associé unique

Référence de publication: 2008077970/3220/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP01014. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**IKB Deutsche Industriebank, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.  
R.C.S. Luxembourg B 22.658.

—  
AUSZUG

Der geänderte Geschäftsbericht der IKB Deutsche Industriebank AG zum 31. März 2007, der darauf bezugnehmende Geschäftsbericht sowie der Bericht des Wirtschaftsprüfers, deren ursprüngliche Fassung am 8. Oktober 2007 unter der Depot-Nr. L070135639 hinterlegt worden ist, wurden am 22.05.08 in Luxemburg registriert, Referenz LSO CQ/06007 und wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 18.06.08, hinterlegt.

Zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft  
Unterschrift

Référence de publication: 2008077973/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06007. - Reçu 196,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Noble Holding Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 5.398.200,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 104.910.

—  
*Extrait de la résolution pris par la réunion de l'associé unique tenue extraordinairement en date du 27 décembre 2007*

L'associé unique a décidé de contribuer tout ses actions détenues dans la société à Noble Drilling Holdings (Cyprus) Limited, un société à responsabilité limitée ayant son siège social au Arch. Makariou III, 2-4, Capital Center, P.C. 1065 Nicosia, Cyprus, immatriculée auprès du Registrar of Companies de Chypre sous le numéro HE194943.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008077978/6078/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06854. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Videomat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.048.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société à 270, route d'Arlon, L -8010 Strassen, en date du 19 mai 2008, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro: B 72048*

*Première résolution*

Remplacement du commissaire aux comptes la société Luxembourg Financial Services S.A., ayant son siège social à 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, par la société HMS Fiduciaire S.à.r.l. avec siège social à 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen avec effet au 01/01/2007. Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Jeannot Mousel / Gisèle Klein / Nadine NOYER

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2008077956/3220/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07451. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080087885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

**SEC-BAC Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 81.555.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 23 mai 2008, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro: B81555*

*Première résolution*

Remplacement du commissaire aux comptes MONTBRUN FIDUCIAIRE S.à.r.l., domiciliée à 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg par la société HMS Fiduciaire S.à.r.l. avec siège social à 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen avec effet au 01/01/2007. Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Jeannot Mousel / Gisèle Klein / Nadine NOYER

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2008077967/3220/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07450. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080087840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

**Circuit Foil Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle C Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 93.110.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2007 tenue le 24 avril 2008*

5. L'Assemblée générale prend acte de la démission, en tant que gérants de la société, de:

- Monsieur Michel Wurth, demeurant 43, rue d'Itzig à L-5231 Sandweiler. Cette démission prendra effet au 1<sup>er</sup> mai 2008.

- Monsieur Marc Solvi, demeurant 56, route des 3 Cantons à L-3961 Ehlinge. Cette démission a pris effet au 19 mars 2008.

L'Assemblée générale à l'unanimité décide de ne pas remplacer Messieurs Wurth et Solvi et de continuer à fonctionner avec cinq gérants.

Pour extrait conforme

Jacques Pélerin

*Président du Conseil de Gérance*

Référence de publication: 2008077945/1719/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05371. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080087971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

**Multes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 96.382.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire*

L'an deux mille huit, le quinze mai, à 11 heures.

S'est réuni l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme MULTES.

L'actionnaire unique représentant l'entièreté du capital a pris la décision d'accepter la démission de la Sàrl SEREN de Capellen de son mandat d'administrateur unique de la société à dater de ce jour.

Il nomme au poste d'administrateur unique, Monsieur André, Lucien DJAOUI, de nationalité française, né à Tunis le 27 novembre 1943, demeurant à Jaffa Tel Aviv, 30 Hanamal, App.11. et ce, pour une durée de 6 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h20 après signature du présent procès-verbal.

MAZE Sàrl

Signature

*Le Président et actionnaire unique*

Référence de publication: 2008077953/825/20.

Enregistré à Diekirch, le 16 mai 2008, réf. DSO-CQ00119. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080087942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

**British Vita Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 440.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 107.583.

En date du 14 avril 2008, l'associé Stephen Cox, avec adresse au 8, Wyatt Drive, SW13 8AA Londres, Royaume-Uni, a cédé la totalité de ses 78 Parts Sociales Classe A\* et la totalité de ses 83 Parts Sociales Classe B\* en faveur de l'associé Ogier Employee Benefit Trustee Limited, avec siège social à Whiteley Chambers Don Street, JE 9WG St Helier, Jersey.

Suite à cette cession de parts, l'associé Ogier Employee Benefit Trustee Limited détient 222 Parts Sociales Classe A\* et 229 Parts Sociales Classe B\*.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008078094/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05932. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080089340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

**Noble Drilling (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 135.475.

*Extrait de la résolution pris par la réunion de l'associé unique tenue en date du 16 avril 2008*

L'associé unique a décidé du change son nom de Creystanes Investments Limited à Noble NDC Holding (Cyprus) Limited.

La société reste une société à responsabilité limitée ayant son siège social au Arch. Makariou III, 2-4, Capital Center, P.C. 1065 Nicosia, Cyprus, immatriculée auprès du Registrar of Companies de Chypre sous le numéro HE194943.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008077981/6078/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06857. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080088481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

**CBAM LLC, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.348.

*Extrait des résolutions écrites daté du 27 novembre 2007 concernant la succursale*

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Mademoiselle Claire McLoughlin, né le 7 novembre 1982, à Limeric en Irlande, demeurant au 5, rue de la Tour Jacob, L-1831 Luxembourg, à la fonction de gérant administratif, pouvoir individuel, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

- De nommer Monsieur Naoki Villemagne, né le 1<sup>er</sup> octobre 1980 à La Rochelle, en France, demeurant au 1, rue Albert Haefeli, Montigny-lès-Metz, 57950 France à la fonction de gérant avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008078104/5564/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07456. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080089377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

**Sireo Immobilienfonds No.6 Türkiye I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 137.941.

**AUSZUG**

Aus den im Umlaufverfahren getroffenen Beschlüssen der Geschäftsführer der Gesellschaft ergibt sich, dass die Adresse des Geschäftsführers Uwe Druckenmüller im Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg irrtümlich mit 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, anstatt mit 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg eingetragen wurde.

Für gleichlautenden Auszug zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 12. Juni 2008.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2008078111/1092/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06869. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080089291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

**Ampacet Investment II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.384.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion des associés tenue extraordinairement en date du 30 octobre 2007*

Les associés ont décidé de transférer l'action détenue par Monsieur Norman Alexander à Ampacet Europe S.A., Société Anonyme ayant son siège social au 2, rue D'Arlon, L-8399 Windhof immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.309.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008077979/6078/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05228. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080088483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

**Domels S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. New Luxco S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 104.715.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la société DOMELS S.A R.L. prise en date du 13 juin 2008 que le siège de la société a été transféré avec effet à la date de cette résolution du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008077989/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06465. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080088494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Enilec S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 105.176.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la société ENILEC S.A R.L. prise en date du 13 juin 2008 que le siège de la société a été transféré avec effet à la date de cette résolution du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008077991/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06463. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080088493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Matrix German Portfolio Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.217.

—  
La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2006 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/06/08.

Jacques de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2008078014/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04933. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080088728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

---

**Matrix German Portfolio No 1 Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.074.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/06/08.

Jacques de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2008078015/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04931. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

---

**Folio S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 29.960.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008077885/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05501. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Croisimer Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 116.612.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008077886/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05497. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Emimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 124.185.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008077887/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05495. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Orexis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 103.822.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2008077884/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05505. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080087701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Management, Gestion, Development - MGD Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 20.134.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2008077883/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06830. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080087702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Luxconnect S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 120.379.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2008077882/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06834. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080087703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**SwissCaps Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CHF 200.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 110.638.

L'associé Dragenopharm Holding GmgH a changé sa dénomination en Aenova Holding GmbH.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008077864/1092/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05306. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080088450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---



**Topdanmark Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.  
R.C.S. Luxembourg B 33.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008078443/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06157. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

---

**Speedlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 124.363.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008078435/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05029. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

---

**Matrix EPH Delta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 123.423.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/06/08.

Jacques de Patoul  
Gérant

Référence de publication: 2008078433/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04939. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

---

**Shiba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 41.604.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008077889/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05286. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Environment Point S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8322 Olm, 18, rue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.518.

—

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2008*

3. Les mandats arrivant à échéance à l'issue de cette assemblée, il est décidé de la composition du conseil d'administration à dater de ce jour:

*Administrateur-délégué:*

Monsieur Eugène Henri VAN KOPPEN,

né le 13 mars 1965 à La Haye (Pays-Bas) et domicilié au 10, rue d'Olm, L-8182 Kehlen

L'administrateur-délégué dispose d'un pouvoir de signature individuel illimité.

*Administrateurs ordinaires:*

Monsieur Eugène VAN KOPPEN,

né le 02 juin 1939 à La Haye (Pays-Bas) et domicilié au Portugaalstraat 230, 2729

HK ZOETERMEER, Pays-Bas

Monsieur Glenn VAN DEN BERGH,

né le 23 septembre 1986 à La Haye (Pays-Bas) et domicilié au 10, rue d'Olm, L-8281 KEHLEN

Chaque administrateur dispose d'un pouvoir de signature individuel limité à 5.000 EUR, et d'un pouvoir illimité en cas de signature conjointe l'administrateur-délégué.

*Commissaire aux comptes:*

FISCOGES Sàrl, représentée par son gérant, M. Philippe LAMBERT et dont le siège est établi au 128, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Ces différents mandats arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire statutaire de l'année 2014.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Signature / Signature / Signature

Présidente / Secrétaire / Scrutatrice

Référence de publication: 2008077939/1559/32.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07014. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080088142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Terre des Hommes Luxembourg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg F 1.051.

—

*Modification des statuts (suite au vote unanime de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2008)*

Partie modifiée:

**Art. 15.** L'association sera administrée par un conseil composé de cinq membres au moins et onze au plus. Les membres du conseil sont élus pour deux ans par l'assemblée générale et sont rééligibles. Les nouvelles candidatures au conseil d'administration doivent parvenir au président de l'association au plus tard cinq jours avant l'assemblée générale.

S'il y a plus de candidatures que de sièges à pourvoir, l'élection se fait au bulletin secret. En cas de vacance d'une place d'administrateur et jusqu'à l'expiration de son mandat, le conseil pourvoira provisoirement au remplacement. Pour être candidat au conseil, il faut avoir collaboré dans un groupe de travail de façon régulière pendant un an au moins.

Tout administrateur qui, sans motif valable, n'assiste pas au moins à la moitié des réunions du conseil, est réputé démissionnaire à la fin de l'exercice annuel dont il s'agit.

*Pour le Conseil d'administration*

Dr. Joseph Faber

Président

Référence de publication: 2008077931/9107/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07538. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080088237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

---

**Nacazoe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 103.038.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2008.  
LUXFIDUCIA S.à r.l.  
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008077199/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05427. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**LuxSys Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 26, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 84.681.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2008.  
LUXFIDUCIA S.à r.l.  
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008077198/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05424. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**Fiduciaire Richemond (Holdings) S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 34.670.

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

A Madame, Monsieur le Président et Mesdames les Juges composant le Tribunal de Commerce de et à Luxembourg  
A l'honneur de vous exposer très respectueusement par l'organe de son mandataire soussigné Maître Lionel GUETH-WOLF, avocat, agissant en sa qualité de liquidateur de la société:

- FIDUCIAIRE RICHEMOND HOLDINGS SA, établie à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer dont le siège a été dénoncé le 1<sup>er</sup> septembre 2003,

prononcée par un jugement de votre tribunal en date du 29 mars 2007,

que l'actif réalisé pour ladite société est inexistant et par là insuffisant pour couvrir les frais d'administration de la liquidation,

qu'il y a donc lieu de clôturer pour absence d'actif les opérations de ladite liquidation,

que conformément à l'article 536 du Code de Commerce, le tribunal de commerce peut prononcer la clôture des opérations de la liquidation pour insuffisance d'actif,

A CES CAUSES

l'exposant conclut à ce qu'il vous plaise, Madame le Président et Mesdames Juges,

déclarer closes pour absence d'actif les opérations de liquidations des sociétés FIDUCIAIRE RICHEMOND SA.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Lionel GUETH-WOLF.

Référence de publication: 2008076754/9098/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06350. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**MSD Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 111.178.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2008.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008077201/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05432. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**Bulco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3240 Bettembourg, 68, rue Michel Hack.

R.C.S. Luxembourg B 74.202.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-3213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008077200/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05430. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**Wind Acquisition Holdings Finance II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.824.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 4 avril 2008*

1. La cooptation de Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN a été ratifiée. Il a été nommé comme administrateur en remplacement de Monsieur Christophe FASBENDER jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

2. Le mandat d'administrateur de Monsieur Carl SPEECKE a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

3. Le mandat d'administrateur de Monsieur Benoît NASR a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

4. Le mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée KPMG Audit S.à r.l. a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

5. Monsieur Carl SPEECKE a été nommé président du conseil d'administration

Luxembourg, le 02/06/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Wind Acquisition Holdings Finance II S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008076964/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03019. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**Lamas Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 63.180.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 9 juin 2008*

Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LAMAS PARTICIPATIONS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008078466/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05320. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

**Aviation Leasing OpCo 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 139.398.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of June.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HSH Global Aircraft I S.à r.l. (formerly Aviation Leasing Holdings S.à r.l.), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B 127.642.

The appearer for the above is here represented by:

Mrs Emilie KAYSER, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated June 13, 2008.

Said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**Chapter I.- Form, name, registered office, object, duration**

**Art. 1. Form - corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name "Aviation Leasing OpCo 8 S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

**Art. 3. Object.**

3.1 The Company's object is to acquire and own title to one or more aircrafts (the "Aircraft"), to act as lessor in operating leasing agreements for the Aircraft, to enter into loan agreements with HoldCo and other lenders and into other transactions related thereto.

3.2 The Company will, inter alia, accede to or, respectively, enter into the following service agreements (the "Service Agreements"):

(i) The Investment and Technical Advisory Agreement;

(ii) The Administration Agreement;

as soon as the Company is a member of HoldCo's Group.

3.3 The Company intends to raise capital, inter alia, by way of a shareholder loan agreement with HoldCo in form of a profit participating loan ("PPL") and (secured) senior loan agreements with other creditors.

3.4 The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to acquire or sell or make other disposition and hold, directly or indirectly, interests (including shares) in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests;

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes, profit contingent rights (Genussrechte) and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any Managers or officers of the Company, within the limits of Luxembourg Law;

- to acquire title to one or more Aircraft and to enter into any agreement necessary to maintain the Aircraft in good and marketable condition;

- to enter into operating leasing agreements with respect to Aircraft owned or to be owned by the Company and to dispose of such Aircraft;

3.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas above.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## Chapter II.- Capital, shares

### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at twenty thousand US Dollar (USD 20,000.-) represented by two hundred (200) shares of one hundred US Dollar (USD 100.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### **Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

## Chapter III.- Management

### **Art. 8. Board of managers.**

8.1 The Company is managed by three Managers (the "Managers") appointed by a resolution of the Shareholder(s). Two of the Managers shall be Luxembourg resident individuals. One of the Managers shall also be a Class B Manager of HoldCo. The Managers will constitute a Board of Managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The Managers need not to be shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

### **Art. 9. Responsibilities of the managers.**

9.1 The Board of Managers shall agree on regulations regarding their internal organisation.

9.2 The Board of Managers shall, in addition to any matters to be decided in the day-to-day business of the Company, or according to the Law, these Articles or their internal regulations:

(i) decide on any

- investment proposal;
- disposal proposal;
- lease proposal;
- funding proposal; and
- any other proposal;

in each case as presented by the Investment Advisor and the execution of any such transaction, in each case subject to approval of the Shareholders pursuant to Article 14.8;

(ii) appoint a new investment advisor upon termination of any existing investment advisory agreement and decide on the entering into a new investment advisory agreement and any substantial amendments of an existing investment advisory agreement, subject to approval of the Shareholders pursuant to Article 14.8;

(iii) recommend the appointment of a liquidator of the Company to the general meeting of the Shareholders; and

(iv) consult with the board of managers of HoldCo if necessary.

#### **Art. 10. Powers of the board of managers and opposite interest.**

10.1 In dealing with third parties the Board of Managers, without prejudice to Articles 8 and 11, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with. The Board of Managers may not take any measures that require the Shareholders' approval according to Article 14, before such approval has been granted to the Board of Managers. Such approval can be granted by fax or letter.

10.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

10.3 In the event that a Manager has an opposite interest or a (potential) conflict of interest to the interest of the Company in any transaction submitted to the Board of Managers, such Manager must advise the Board of Managers and must have such declaration mentioned in the minutes of the meeting of the Board of Managers. The relevant Manager shall not vote on any such transaction and such opposite interest or a (potential) conflict of interest shall be reported to the following general meeting of shareholders prior to any vote on other resolutions. This Article 10.3 shall not apply to such Manager who acts also as Manager of HoldCo with respect to any transaction relating to the Company and HoldCo.

**Art. 11. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power is delegated by jointly any two Managers. For the avoidance of doubt, the Company shall be bound by the signature of one Manager to whom such power is delegated by another Manager in a special proxy (in written form or by e-mail or facsimile); in this case, this Manager shall sign for itself as Manager and on behalf of the other Manager he represents.

#### **Art. 12. Delegation and agent of the board of managers.**

12.1 Any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

12.2 Any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### **Art. 13. Meeting of the board of managers.**

13.1 The meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

13.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

13.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or telefax or email or letter another Manager as his proxy.

13.4 The Board of Managers can validly debate and take decisions, if two Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of all Managers.

13.5 The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company or at some other place in Luxembourg.

13.6 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

### **Chapter IV.- General meeting of shareholders**

#### **Art. 14. Powers of the general meeting of shareholder(s) - votes.**

14.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 The shareholders' meetings shall be held at the registered office of the Company or some other place in Luxembourg. A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who needs not be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

14.8 A Shareholders' resolution shall be required, inter alia, for

- (i) the change of the legal form of the Company;
- (ii) the transfer of the registered office of the Company outside the city of Luxembourg;
- (iii) an amendment of the corporate objects of the Company;
- (iv) the removal of any Manager of the Company with or without cause;
- (v) any merger, demerger or similar corporate reorganisation of the Company;
- (vi) the acquisition or disposition of assets, in each case exceeding EUR 20,000;
- (vii) the acquisition or sale or disposal of interests or shares in Luxembourg or foreign entities;
- (viii) the decision on any
  - investment proposal;
  - disposal proposal;
  - lease proposal;
  - funding proposal; and
  - any other proposal;

in each case as presented by the Investment Advisor, and the execution of any such transaction;

(ix) the decision on the consent of the Company as shareholder or holder of interest in a Luxembourg or foreign entity, if such consent is required by the articles of the respective entity;

(x) the appointment of a new investment advisor upon termination of any existing investment advisory agreement and the decision on the entering into a new investment advisory agreement and any substantial amendments of an existing investment advisory agreement;

(xi) activities which are outside the Company's ordinary course of business, including (without limitation) other than as laid down in Article 3.1, Article 3.2 and Article 3.3;

(xii) the entering into (i) employment contracts, and (ii) service agreements for the purpose of the objects of the Company if the annual amount payable under each such service agreements would exceed EUR 20,000;

(xiii) the conclusion of other legal transactions which impose obligations on the Company amounting to more than EUR 20,000 in an individual case;

(xiv) the raising of loans and granting of security for the repayment of such money if the amount of indebtedness outstanding at any time would exceed EUR 20,000;

(xv) the provision of guarantees or similar liabilities for third parties;

(xvi) the conclusion and termination of tenancy and leasehold contracts;

(xvii) the representation of the Company in lawsuits against a Manager; and

(xviii) the initiation of court proceedings in which the value of the matter in dispute exceeds EUR 20,000, save where such proceedings concern the enforced recovery of outstanding debts.

14.9 Any such shareholders' meeting resolution pursuant to Article 14.8 shall be binding on the decisions and actions by the Board of Managers.

## **Chapter V.- Business year**

### **Art. 15. Business year.**

15.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers, and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.



**Art. 16. Distribution right of shares.**

16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution of net profits as dividends (subject to Article 16.2) and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed as dividends, subject to any contractual restrictions of the Company that may exist (including without limitation the PPL).

16.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

**Chapter VI.- Liquidation**

**Art. 17. Dissolution and liquidation.**

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

17.3 Upon Shareholders' meeting resolution, the Company shall be liquidated if the Aircraft of the Company have been sold or disposed of.

17.4 The liquidation will be carried out by one or several liquidators to be appointed by the General Meeting of the Shareholders, which shall determine their powers and remuneration, subject to recommendation by the Board of Managers as set out in Article 9.2.

**Chapter VII.- Applicable law**

**Art. 18. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 19. Definitions and interpretation.**

"Administration Agreement" means an agreement under which the Central Administrative Agent will provide certain domiciliary, management, administrative, accounting and related services in relation to HoldCo's business and/or to the business of HoldCo's Group;

"Central Administrative Agent" means Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A., a public limited liability company ("société anonyme") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and being registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 31093;

"Class B Manager of HoldCo" means a class B manager of HoldCo, as defined in the articles of association of HoldCo, as amended from time to time;

"HoldCo" means HSH Global Aircraft I S.à r.l. (formerly Aviation Leasing Holdings S.à r.l.), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B127642;

"HoldCo's Group" means HoldCo and the OpCos;

"Investment Advisor" means Amentum Capital Limited, a limited company duly organised and existing under the laws of Ireland, having its registered office at 1 Strokes Place St. Stephen's Green, Dublin, Ireland and registered with the Irish Companies Registration Office under number 411598;

"Investment and Technical Advisory Agreement" means an advisory agreement to be entered into between HoldCo and the Investment Advisor, by which the Investment Advisor will provide or procure, inter alia, the provision of investment recommendations and acquisition advisory services and management and technical services in respect of the aircraft owned or to be owned, as applicable, by HoldCo's Group.

"OpCos" means the companies in Luxembourg or other jurisdictions established or acquired as wholly owned subsidiaries by HoldCo and which shall acquire or hold aircraft;

*Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

*Subscription - payment*

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

HSH Global Aircraft I S.à r.l., 200 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twenty thousand US Dollar (USD 20,000.-) corresponding to a share capital of twenty thousand US Dollar (USD 20,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand five hundred Euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, HSH Global Aircraft I S.à r.l. representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Lothar RAFALSKI, Manager, born on 29 November 1952 in Hamburg, with professional address at 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Achim WELSCHOFF, Manager, born on 16 August 1965 in Trier, with professional address at 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Angela BEHREND-GÖRNEMANN, Manager, born on 18 December 1956, Hamburg (Germany), with professional address at c/o HSH Nordbank AG, Gerhart-Hauptmann-Platz 50, 20095 Hamburg, Germany.

In accordance with article 11 of the by-laws, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power is delegated by jointly any two Managers. For the avoidance of doubt, the Company shall be bound by the signature of one Manager to whom such power is delegated by another Manager in a special proxy (in written form or by e-mail or facsimile); in this case, this Manager shall sign for itself as Manager and on behalf of the other Manager he represents.

2) The Company shall have its registered office at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

HSH Global Aircraft I S.à r.l. (anciennement Aviation Leasing Holdings S.à r.l.), une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.642.

La comparante ci-dessus est représentée par Maître Emilie KAYSER, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 13 juin 2008.

Laquelle paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée ("société à responsabilité limitée") dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Chapitre I<sup>er</sup> .- Forme, nom, siège social, objet, durée**

##### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme - dénomination.**

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Aviation Leasing OpCo 8 S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

##### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la ville de Luxembourg.

### **Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir et de devenir propriétaire d'un ou plusieurs avion(s) ("Avion"), d'agir comme bailleur dans le cadre de contrats de prêts opérationnels d'Avion, et de conclure des contrats de prêts avec HoldCo et d'autres prêteurs et de conclure d'autres transactions qui y seraient liées.

3.2 Entre autres contrats, la Société adhérera aux ou conclura les, respectivement, contrats de prestations de services suivants (les "Contrats de Services"):

- (i) Le Contrat de Conseil en Investissements;
- (ii) Le Contrat de Services Administratifs;

dès lors que la Société est membre du Groupe HoldCo.

3.3 La Société projette de réunir des fonds par le biais, entre autres, d'un prêt d'associé avec HoldCo sous la forme d'un prêt de participation aux bénéficiaires ("PPB"), et de contrat de prêt senior (garanti) avec d'autres créanciers.

3.4 La Société pourra également être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- acquérir et détenir tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit (y compris des actions/parts), dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toute forme de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, de droit(s) aux bénéficiaires conditionnel(s) (Genussrechte) et autres instruments de dette ou titres de capital, ou l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de tous gérants ou cadres de la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- devenir propriétaire d'un ou plusieurs Avions et conclure les contrats leur permettant de demeurer commercialisables dans des conditions satisfaisantes;

- conclure des contrats de prêt en rapport avec les Avions détenus ou devant être détenus par la Société, et céder ces Avions.

3.5 La Société peut réaliser tous les investissements ou opérations légales, commerciales, techniques ou financières, et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les domaines décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Chapitre II.- Capital, parts**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20,000.-) représenté par deux cents (200) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent US Dollars (USD 100.-) chacune (les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés".

5.2 En complément du capital social, un compte de prime d'émission pourra être établi, sur lequel sera versée toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale. Le montant dudit compte de prime d'émission est laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **Art. 7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

### Chapitre III.- Gérance

#### Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 La Société est administrée par trois Gérants (les "Gérants") nommés par une résolution des Associé(s). Deux des Gérants doivent être des personnes physiques résidant au Luxembourg. L'un des Gérants doit être un Gérant de Classe B de HoldCo. Les Gérants constitueront un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance" ou les "Gérants").

8.2 Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les Gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans cause légitime, par décision des Associé(s).

#### Art. 9. Responsabilités des gérants.

9.1 Le Conseil de Gérance devra approuver les règles concernant son organisation interne.

9.2 Le Conseil de Gérance devra, outre les décisions à prendre dans le cadre de la gestion quotidienne de la Société ou en vertu de la Loi, des Statuts ou des règles internes,

(i) prendre une décision concernant toute

- proposition d'investissement;
- proposition d'acte de disposition;
- proposition de bail;
- proposition de financement; et
- toute autre proposition;

qui serait faite dans chaque cas par le Conseiller en Investissements, la conclusion de la transaction étant subordonnée, en vertu de l'Article 14.8, à l'accord des Associés;

(ii) engager un nouveau conseiller en investissements au terme de tout contrat de conseil en investissements existant, décider de la conclusion d'un nouveau contrat de conseil en investissements et de tout amendement substantiel à effectuer dans un contrat de conseil en investissements existant, ces décisions étant subordonnées, en vertu de l'Article 14.8, à l'accord des Associés;

(iii) recommander à l'assemblée générale des Associés la nomination d'un liquidateur de la Société;

(iv) consulter, si nécessaire, le conseil de gérance de HoldCo.

#### Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance et intérêt opposé.

10.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance, sans préjudice des Articles 8 et 11, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social pourvu que les termes du présent article aient été respectés. Le Conseil de Gérance ne peut prendre de mesures requérant l'accord des Associés en vertu de l'Article 14 tant qu'un tel accord n'a pas été donné au Conseil de Gérance. Cet accord peut être donné par fax ou par lettre.

10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

10.3 Dans l'hypothèse où un Gérant a un intérêt opposé à celui de la Société ou un éventuel conflit d'intérêt avec celui de la Société dans toute opération soumise à l'approbation du Conseil de Gérance, ledit Gérant est tenu d'en prévenir le Conseil de Gérance et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance du Conseil de Gérance. Le Gérant concerné ne peut prendre part à cette délibération, et il sera rendu compte de cet intérêt opposé ou de ce conflit d'intérêt éventuel lors de l'assemblée générale des Associés suivante, avant tout vote sur d'autres résolutions. Le présent Article 10.3 ne s'applique pas, dans le cadre de transactions concernant la Société et HoldCo, au Gérant qui agit également en qualité de gérant de HoldCo.

**Art. 11. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué conjointement par deux Gérants. En cas de doute, la Société sera engagée par la signature d'un Gérant à qui le pouvoir aura été délégué par un autre Gérant par un pouvoir spécial (par écrit, e-mail ou facsimile); dans ce cas, le Gérant devra signer pour lui même et pour le Gérant qu'il représente.

#### Art. 12. Délégation et agent du conseil de gérance.

12.1 Deux Gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

12.2 Deux Gérants déterminent les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de tout mandataire, la durée de leurs mandats et toutes autres conditions de leur mandat.

#### Art. 13. Réunions du conseil de gérance.

13.1 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

13.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

13.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

13.4 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions si deux Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérant seront adoptées à une majorité simple.

13.5 Les réunions du Conseil de Gérance ont lieu au siège social de la Société ou ailleurs à Luxembourg.

13.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

#### **Chapitre IV.- Assemblée générale des associés**

##### **Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - votes.**

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions devant être convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

14.6 Les réunions des Associés se tiennent au siège social de la Société ou ailleurs à Luxembourg. Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que si des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions de la Loi.

14.8 Une résolution des Associés est requise, entre autres, pour

- (i) le changement de forme juridique de la Société;
- (ii) le transfert du siège social de la Société en dehors de la ville de Luxembourg;
- (iii) une modification de l'objet de la Société;
- (iv) la révocation d'un Gérant de la Société, avec ou sans cause légitime;
- (v) toute fusion, scission ou restructuration similaire de la Société;
- (vi) l'acquisition ou la disposition d'actifs dans chaque cas où cela à EUR 20,000 par opération;
- (vii) l'achat, la vente ou la détention d'actions/parts dans des entités luxembourgeoises ou étrangères;
- (viii) une décision concernant toute
  - proposition d'investissement;
  - proposition d'acte de disposition;
  - proposition de bail;
  - proposition de financement; et
  - toute autre proposition;

qui serait faite, dans chaque cas, par le Conseil en Investissements, et la conclusion d'une telle transaction.

(ix) une décision concernant le consentement que doit donner la Société en qualité d'actionnaire d'une entité luxembourgeoise ou étrangère, dès lors que le consentement de la Société est requis par les statuts de cette entité;

(x) le choix d'un nouveau conseiller en investissements au terme de tout contrat de conseil en investissements existant, décider de la conclusion d'un nouveau contrat de conseil en investissements et de tout amendement substantiel à effectuer dans un contrat de conseil en investissements existant;

(xi) toute activité sortant du champ d'activités habituel de la Société, ce qui inclut notamment toute activité autre que celles définies aux Articles 3.1, 3.2 et 3.3;

(xii) la conclusion (i) de contrats de travail, et (ii) de contrats de prestation de services conformes à l'objet de la Société dès lors que le montant payable annuellement dans le cadre de chacun de ces contrats de prestation de services excède EUR 20,000;

(xiii) la conclusion de tout autre contrat mettant, pour chacun, à la charge de la Société des obligations représentant un montant supérieur à EUR 20,000;

(xiv) l'émission d'emprunts et l'octroi de garanties pour le remboursement de ces sommes si, à tout moment, le montant des dettes non encore réglées excède à EUR 20,000;

(xv) l'octroi de garanties ou d'engagements similaires au profit de tiers;

- (xvi) la conclusion ou la résiliation de contrats de location et de bail;
- (xvii) la représentation de la Société lors de poursuites engagées contre un Gérant; et
- (xviii) le déclenchement de poursuites dont la cause excède la somme de EUR 20,000, sauf si ces poursuites portent sur le recouvrement de créances non encore réglées.

14.9 Toute résolution adoptée lors des réunions tenues dans le cadre de l'Article 14.8 lie le Conseil de Gérance dans sa prise de décisions et dans ses actes.

## Chapitre V.- Exercice social

### Art. 15. Exercice social.

15.1 L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

### Art. 16. Droit de distribution des parts.

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution du bénéfice net sous forme de dividendes (sous réserve de l'Article 16.2) dans le respect de la loi et des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués, sauf éventuelles restrictions conventionnelles propres à la Société (incluant notamment le PPB)

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

## Chapitre VI.- Liquidation

### Art. 17. Dissolution et liquidation.

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

17.3 Sur résolution de l'assemblée des Associés, la Société sera liquidée si l'Avion de la Société a été vendu ou cédé.

17.4 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations, sous réserve des recommandations faites par le Conseil de Gérance en vertu de l'Article 9.2.

## Chapitre VII.- Loi applicable

**Art. 18. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### 19. Définitions et interprétation.

"Contrat de Services Administratifs" signifie un contrat par lequel le Prestataire fournira certains services de domiciliation, de gestion, d'administration et de comptabilité, et d'autres services connexes en relation avec les activités de la Société ou/et avec les activités du Groupe HoldCo;

"Prestataire" signifie Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.093;

"HoldCo" signifie HSH Global Aircraft I S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.642;

"Groupe HoldCo" signifie HoldCo et les OpCos;

"Conseiller en Investissements" signifie Amentum Capital Limited, une société dûment constituée et régie par le droit de la République d'Irlande, ayant son siège situé 1 Strokes Place St. Stephen's Green, Dublin 2, Irlande et enregistrée au Bureau Irlandais du Registre des Sociétés sous le numéro 411598;

"Contrat de Conseil en Investissements" signifie un contrat de conseil devant être conclu entre HoldCo et le Conseiller en Investissements, par lequel le Conseiller en Investissements fournira, entre autres, des services de recommandations d'investissement, de conseil en acquisitions, et des services techniques en rapport avec les Avions détenus ou devant être détenus, selon les cas, par le Groupe HoldCo.

"Gérant de Classe B de HoldCo" signifie un gérant de classe B de Holdco, tel que défini dans les statuts de HoldCo, tels que modifiés.

"OpCos" signifie les sociétés établies au Luxembourg ou dans d'autres états, dont le capital est intégralement détenu par HoldCo, et qui acquerront ou détiendront un avion;

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

*Souscription - libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

HSH Global Aircraft I S.à r.l., 200 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de vingt mille US Dollars (USD 20,000.-) correspondant à un capital de vingt mille US Dollars (USD 20,000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, HSH Global Aircraft I S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Lothar RAFALSKI, Gérant, né à Hambourg le 29 novembre 1952, ayant son adresse professionnelle au 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Achim WELSCHOFF, Gérant, né à Trèves le 16 août 1965, ayant son adresse professionnelle au 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Angela BEHREND-GÖRNEMANN, Gérant, né à Hambourg, (Germany) le 18 décembre 1956, ayant son adresse professionnelle au c/o HSH Nordbank AG, Gerhart-Hauptmann-Platz 50, 20095 Hambourg, Allemagne.

Conformément à l'article 11 des Statuts, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué conjointement par deux Gérants. En cas de doute, la Société sera engagée par la signature d'un Gérant à qui le pouvoir aura été délégué par un autre Gérant par un pouvoir spécial (par écrit, e-mail ou facsimile); dans ce cas, le Gérant devra signer pour lui même et pour le Gérant qu'il représente.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des même comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. KAYSER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 juin 2008. Relation: EAC/2008/8102. - Reçu soixante-quatre Euros soixante-quinze Cents (12.949,49.- 0,5 % = 64,75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 JUIN 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008079346/239/576.

(080090361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

**Porar Schmiede Asbl, Association sans but lucratif.**

Siège social: Huldange,

R.C.S. Luxembourg F 7.638.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le neuf octobre.

ENTRE LES SOUSSIGNES:

1) Monsieur Ernest SCHMITZ, administrateur-délégué, né le 20.03.1947 à Ettelbrück, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot,

2) Monsieur Michel KUNE, gérant, né le 28.11.1963 à Bastogne, de nationalité belge, demeurant à L-9964 Huldange, 3, op d'Schmëtt, et

3) Monsieur Jean-Guy DEGEY, gérant, né le 31.01.1969 à Rocourt, de nationalité belge, demeurant à B-4122 Neupré, rue du Ruisseau, 7/1,

a été constituée une association sans but lucratif, régie par les statuts ci-après et par la loi du loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée, comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, siège, durée et objet**

**Art. 1<sup>er</sup> .** L'association a la dénomination «PORAR SCHMIEDE ASBL»

C'est une association des Exploitants du Centre Commercial Porte des Ardennes à Schmiede, Association sans but lucratif.

**Art. 2.** Le siège de l'association est à Huldange.

En présence d'événements graves, le transfert du siège dans une autre localité du Grand-Duché peut être décidé par le conseil d'administration.

**Art. 3.** La durée de l'Association est illimitée.

**Art. 4.** L'association a pour objet, sans but de lucre, la mise en oeuvre commune de tous moyens propres à promouvoir, à faciliter et à développer l'activité du Centre Commercial „Porte des Ardennes" et des exploitants des surfaces commerciales situées dans le Centre Commercial, notamment par une publicité collective et des manifestations de tous genres.

Elle a encore pour objet la mise en application du règlement intérieur du Centre Commercial conformément aux pouvoirs qui sont conférés par ledit règlement aux organes statutaires de l'association.

Pour la réalisation de ces buts, l'Association mettra en oeuvre tous les moyens appropriés et posera tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle pourra posséder tous biens meubles et immeubles nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet.

Elle pourra également prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

### **Titre II. Membres**

**Art. 5.** Le nombre des membres de l'association ne pourra être inférieur à trois.

**Art. 6.** Chaque commerçant du Centre Commercial Schmiede est obligé d'être membre de l'association.

**Art. 7.** Ne peuvent être membres de l'Association que les personnes physiques ou morales exploitant une surface commerciale dans le Centre Commercial «Porte des Ardennes» Schmiede.

Elles seront considérées d'office comme démissionnaires, en cas de cessation pour quelque cause que ce soit, de leur activité d'exploitant d'une surface commerciale dans le Centre Commercial «Porte des Ardennes» Schmiede.

Les héritiers et ayant-droits des membres n'ont aucun droit sur l'avoir de l'Association et ne pourront s'immiscer à titre quelconque dans les affaires sociales.

**Art. 8.** Les membres s'engagent à ne se retirer de l'Association qu'en cas de cessation de leur activité d'exploitant d'une surface commerciale dans le Centre Commercial "Porte des Ardennes" à Schmiede.

**Art. 9.** Les membres n'encourent, du chef des engagements de l'Association des Commerçants, aucune obligation personnelle.

Ils ne peuvent prétendre à aucun droit à titre personnel sur une portion quelconque de l'avoir social.

### **Titre III. - Administration, gestion journalière et surveillance**

**Art. 10.** L'Association est administrée par un Conseil d'administration composé d'au moins huit personnes.

La composition du conseil d'administration:

- 4 membres exploitant une surface de vente inférieur à 400 m<sup>2</sup>
- 2 membres exploitant une surface de vente entre 400 m<sup>2</sup> et 1000 m<sup>2</sup>
- 2 membres exploitant une surface de vente supérieure à 1000 m<sup>2</sup>.

Les membres du Conseil d'Administration seront obligatoirement des personnes physiques choisies ou désignées parmi les membres ou les représentants des membres de l'Association.

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale. Ils sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration fixe les attributions de ses membres. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs et commissaire réunis ont le droit d'y pourvoir à titre provisoire sans préjudice aux dispositions de l'article 9 alinéa 2 des présents statuts. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.



**Art. 11.** Le Conseil d'Administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires ou extrajudiciaires.

Il soumet tous les ans, à l'approbation de l'Assemblée générale, le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Le Conseil d'Administration exerce en outre les pouvoirs que lui confère le règlement intérieur du Centre Commercial «Porte des Ardennes» Schmiede.

**Art. 12.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres son président pour la durée d'un an. Il est rééligible.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de l'Association l'exige, et au moins une fois par an.

Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les convocations doivent se faire par écrit et doivent contenir l'ordre du jour de la réunion. Le délai de convocation est de huit jours, sauf le cas d'urgence, où ce délai est réduit à vingt-quatre heures.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Toute décision du conseil est prise à la majorité des votants.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont consignées dans des procès-verbaux.

Elles seront portées à la connaissance des membres de l'Assemblée Générale endéans les huit jours après une réunion.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion des affaires de l'association ainsi que sa représentation à un directeur du Centre Commercial « Porte des Ardennes ».

**Art. 13.** Les opérations de l'Association sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Le ou les commissaires ont un droit illimité de contrôle et de surveillance. Ils peuvent prendre connaissance au siège social de toutes les écritures de l'Association.

Les commissaires doivent soumettre à l'Assemblée Générale le résultat de leur mission avec les propositions qu'ils croient convenables.

#### **Titre IV. - Assemblées générales**

**Art. 14.** Les membres de l'Association sont convoqués en Assemblées Générales par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale est convoquée chaque fois que le Conseil le jugera utile et au moins une fois par an.

L'Assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de novembre à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tous les membres de l'Association doivent être convoqués aux Assemblées Générales au moins 8 jours avant la date de l'Assemblée.

L'ordre du jour sera joint à cette convocation.

Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au sixième de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 15.** L'Assemblée Générale est le pouvoir souverain de l'Association. Elle se compose de tous les membres effectifs.

**Art. 16.** Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

1. Les modifications aux statuts sociaux
2. La nomination et la révocation des administrateurs et commissaires
3. L'approbation des budgets et des comptes
4. L'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement intérieur du Centre Commercial «Porte des Ardennes».
5. L'examen des modifications au règlement intérieur du Centre Commercial «Porte des Ardennes».

Les délibérations ne peuvent porter que sur les points portés à l'ordre du jour: il est loisible aux membres de l'assemblée générale de discuter de toutes autres questions, mais il ne peut être pris, à la suite de ces discussions, aucune décision ayant force obligatoire. Un rapport informel distinct sera établi concernant semblables discussions.

**Art. 17.** A l'exception de ce qui est stipulé à l'article 18 de la présente, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité absolue du nombre total des voix attribuées aux membres de l'Association.

Chaque membre dispose d'une voix par 100 m<sup>2</sup> ou fraction de 100 m<sup>2</sup> de surface hors oeuvre qu'il exploite dans le Centre Commercial Schmiede avec un maximum de 25 voix.

**Art. 18.** L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'Assemblée réunit les deux tiers des membres.

Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix, telles que celles-ci ont été déterminées par l'article 17.

Si les deux tiers des membres ne sont présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents, mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du Tribunal Civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'Association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- la seconde Assemblée Générale ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;
- la décision n'est admise, dans l'une ou l'autre Assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix, telles que celles-ci sont déterminées à l'article 17;
- Si, dans la seconde Assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le Tribunal Civil

**Art. 19.** Toute modification aux statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, aux annexes du Mémorial. Il en est de même de toute nomination, démission ou révocation d'administrateurs.

#### **Titre V. - Recettes, dépenses**

**Art. 20. Budget.** Le conseil d'administration prépare chaque année le budget de promotion de base qui sera soumis à l'assemblée générale ordinaire de l'association.

Toutefois, si en cours de l'exercice, il apparaît que le budget précité est insuffisant, le conseil est dans l'obligation de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour approuver un budget supplémentaire, préalablement à tout engagement financier.

**Art. 21. Cotisation annuelle.** La cotisation annuelle est fixée par le Conseil d'Administration. Elle ne pourra dépasser 30 € par an.

Les cotisations annuelles forfaitaires des membres seront payées au trésorier de l'association dans les quinze jours de la demande.

Tout nouveau membre ordinaire de l'association, en cours d'exercice, sera débiteur de la cotisation annuelle.

La première cotisation sera payable dans les huit jours suivant la date d'affiliation à l'association. Si un membre ordinaire cesse son activité dans le Centre commercial Schmiede en cours de l'année, il sera tenu de régler sa cotisation annuelle.

**Art. 22. Contribution annuelle des membres.** La contribution annuelle des membres dans le budget de base des dépenses d'ensemble de l'association des commerçants, est fixée comme suit:

€ 8/m<sup>2</sup> / an htva pour la surface louée en dessous de 1000m<sup>2</sup> +

€ 6/m<sup>2</sup> /an htva pour la surface louée au dessus de 1000m<sup>2</sup> .

€ 0/m<sup>2</sup> /an pour la surface louée au dessus de 2500m<sup>2</sup>

La contribution annuelle pour les années suivantes sera proposée à l'Assemblée Générale pour approbation

Les contributions annuelles sont payables anticipativement par trimestre, au plus tard le cinquième jour du début du trimestre calendrier pour lequel elles sont dues. Les relevés relatifs à ces paiements seront envoyés aux membres au plus tard huit jours avant le début de chaque trimestre.

Toutes sommes dues ou à devoir (cotisation, contribution, etc.) par un membre sera productive à dater de leur exigibilité de plein droit et sans mise en demeure d'un intérêt égal à 12 % l'an.

Chaque membre qui n'a pas payé sa cotisation et/ou sa contribution sera déchu du droit de vote aux réunions en assemblées générales de l'association jusqu'à ce qu'il ait rempli complètement ses obligations.

**Art. 23.** Toutes les recettes à retirer de cotisations, subsides et dons seront affectées à acquitter les charges de toute nature grevant l'Association et à assurer son développement. L'excédent éventuel ne pourra jamais être réparti entre les membres, mais sera exclusivement et toujours consacré à mieux assurer la réalisation du but désintéressé des promoteurs de l'oeuvre.

**Art. 24.** Les comptes sont arrêtés chaque année au 31 décembre.

#### **Titre VI. - Délégation de pouvoirs**

**Art. 25.** La gestion journalière de l'Association ainsi que la représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion, peuvent être déléguées à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non, agissant soit individuellement, soit conjointement.

Le conseil d'Administration a délibéré et confié la responsabilité de la gestion journalière à Monsieur Ernest SCHMITZ, administrateur-délégué, demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

## Titre VII. - Dissolution, liquidation

**Art. 26.** En cas de dissolution de l'Association, pour n'importe quelle cause, il sera procédé à la liquidation, conformément aux prescriptions de la loi et l'Assemblée Générale qui prononcera la dissolution décidera de l'affectation de l'actif, passif déduit, conformément à l'article 22 de la loi du 21 avril 1928.

**Art. 27.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les comparants déclarent se référer aux clauses et conditions de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif, telle que modifiée.

Fait et passé sous seing privé, en autant d'exemplaires que de parties à Huldange.

Le 8 novembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2008077966/3206/178.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03101. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

### JP/LX BC Stereo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.387.

#### — STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixth day of June,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Stereo Holdings (Cayman) A-II, L.P., a limited partnership, established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership of the Cayman Islands under number 26626;

represented by Mr Gaël Castex, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to draw-up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

#### Chapter I. Form, corporate name, registered office, object, duration

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a "société à responsabilité limitée" (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "JP/LX BC Stereo II S.à r.l.".

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg City by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. Share capital, shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a prorata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital.** The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Management, statutory auditors

**Art. 9. Management.** The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, set (s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

**Art. 10. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require so.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office, including, as the case may be, at least one Class A Manager and one Class B Manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and expressed by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers.** The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

**Art. 12. Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 13. Liability of the Managers.** No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 14. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Manager or, as the case may be the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 16. Representation of the Company.** In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the joint signature of any two Managers. However, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

In any event, the Company will also be bound by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers or, as the case may be, by the Board of Managers, within the limits of such power.

**Art. 17. Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meeting of shareholders

**Art. 18. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the Managers or, as the case may be by the Board of Managers to the shareholders.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of May at 10 a.m..

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial year, distribution of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January in every year and ends on the last day of the month of December.

**Art. 23. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 24. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased

by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

### Chapter VI. Dissolution, liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 26. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed number amount		
	capital (EUR)	of shares	paid-in (EUR)
Stereo Holdings (Cayman) A-II, L.P. ....	12,500	500	12,500
Total: .....	12,500	500	12,500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,000.- Euros.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2008.

#### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders has taken immediately the following resolutions:

1) The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders resolved to set at five (5) the number of managers and to appoint the following persons for an unlimited duration:

##### *Class A managers:*

- Mr Marco Weijermans, private employee, born on 26 August 1970, with professional address at 46A, avenue J. F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Ms Maria Tkachenko, private employee, born on 3 May 1974, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Class B managers:*

- Mr Ian K. Loring, Investment Professional, born in Massachusetts, United States of America, on May 29, 1966, with professional address at 111 Huntington Avenue, Boston, Massachusetts 02199, United States of America;

- Mr Sean M. Doherty, Attorney, born in Connecticut, United States of America, on September 30, 1968, with professional address at 111 Huntington Avenue, Boston, Massachusetts 02199, United States of America; and

- Ms Ailbhe Jennings, Company Manager, born in Dublin, Ireland, on March 27, 1963, with professional address at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg

2) The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders resolved to set the registered office of the Company at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six juin,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Stereo Holdings (Cayman) A-II, L.P., un limited partnership de droit des Iles Caïmans, établi et ayant son siège social à /o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, enregistrée au Registre des Exempted Limited Partnership des Iles Caïman sous le numéro 26626

représentée par M. Gaël Castex, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée,

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, dûment représenté, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, dénomination sociale, siège, objet, durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "JP/LX BC Stereo II S.à r.l".

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### Chapitre II. Capital social, parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer



le remboursement en cas de rachat au prorata des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la Loi.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### Chapitre III. Gérance, commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant (s)"). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, peut décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B.

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

**Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Une convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera donné par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux admis à assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion, ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou en tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée et, le cas échéant, si sont présents au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, adoptée par voie circulaire et exprimée par câble, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

**Art. 12. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant ou, le cas échéant du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Responsabilité des Gérants.** Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

**Art. 15. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 16. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants. Si l'associé unique ou selon le cas l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

En tout cas, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et ce dans les limites d'une telle délégation.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 18. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera transmis par les Gérants, ou, le cas échéant le conseil de Gérance aux associés.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par les Gérants, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation

envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants ou, le cas échéant, au Conseil de Gérance, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 20. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le second mardi du mois de mai à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Procédure, Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

#### Chapitre V. Année sociale, répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

#### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 26. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

### *Souscription et paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci- après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts Sociales	Libération (EUR)
Stereo Holdings (Cayman) A-II, L.P. . . . . .	12.500	500	12.500
Total: . . . . .	12.500	500	12.500

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.000,- EUR.

### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour du mois de décembre 2008.

### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1) L'associé unique décide de fixer à cinq (5) le nombre de gérants et de nommer la/les personnes suivantes pour une durée illimitée:

#### *Gérants de Class A:*

- M. Marco Weijermans, employé, né le 26 août 1970, demeurant professionnellement à 46A, avenue J. F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- Mme Maria Tkachenko, employée, née le 3 mai 1974, demeurant professionnellement à 46A, avenue J. F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Gérants de Class B:*

- M. Ian K. Loring, investisseur, né au Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, le 29 mai 1966, avec adresse professionnelle au 111 Huntington Avenue, Boston, Massachusetts 02199, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Sean M. Doherty, juriste, né au Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, le 30 septembre 1968, avec adresse professionnelle au 111 Huntington Avenue, Boston, Massachusetts 02199, Etats-Unis d'Amérique; et
- Mme. Ailbhe Jennings, dirigeant de sociétés, né à Dublin, Irlande, le 27 mars 1963, avec adresse professionnelle au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

2) L'associé unique décide de fixer le siège social 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. CASTEX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2008. Relation: LAC/2008/23586. - Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

*Le Receveur ff. (signé):* Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008078695/211/533.

(080090092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

## **Porar Pommerloch Asbl, Association sans but lucratif.**

Siège social: Huldange,  
R.C.S. Luxembourg F 7.639.

### — STATUTS

L'an deux mille sept, le neuf octobre.

ENTRE LES SOUSSIGNES:

1 ) Monsieur Ernest SCHMITZ, administrateur-délégué, né le 20.03.1947 à Ettelbrück, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot,

2 ) Monsieur Michel TODISCO, directeur, né le 20.12.1955 à Saigon, de nationalité française, demeurant à B-6700 Arlon, rue de Belle Vue, 29, et

3 ) Monsieur Jean-Guy DEGEY, gérant, né le 31.01.1969 à Rocourt, de nationalité belge, demeurant à B-4122 Neupré, rue du Ruisseau, 7/1,

a été constituée une association sans but lucratif, régie par les statuts ci-après et par la loi du loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée, comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Durée et objet**

**Art. 1<sup>er</sup>** . L'association a la dénomination «PORAR POMMERLOCH ASBL».

C'est une association des Exploitants du Centre Commercial Porte des Ardennes à Pommerloch, Association sans but lucratif.

**Art. 2.** Le siège de l'association est à Huldange.

En présence d'événements graves, le transfert du siège dans une autre localité du Grand-Duché peut être décidé par le conseil d'administration.

**Art. 3.** La durée de l'Association est illimitée.

**Art. 4.** L'association a pour objet, sans but de lucre, la mise en oeuvre commune de tous moyens propres à promouvoir, à faciliter et à développer l'activité du Centre Commercial "Porte des Ardennes" et des exploitants des surfaces commerciales situées dans le Centre Commercial, notamment par une publicité collective et des manifestations de tous genres.

Elle a encore pour objet la mise en application du règlement intérieur du Centre Commercial conformément aux pouvoirs qui sont conférés par ledit règlement aux organes statutaires de l'association.

Pour la réalisation de ces buts, l'Association mettra en oeuvre tous les moyens appropriés et posera tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle pourra posséder tous biens meubles et immeubles nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet.

Elle pourra également prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

#### **Titre II. Membres**

**Art. 5.** Le nombre des membres de l'association ne pourra être inférieur à trois.

**Art. 6.** Chaque commerçant du Centre Commercial Pommerloch est obligé d'être membre de l'association.

**Art. 7.** Ne peuvent être membres de l'Association que les personnes physiques ou morales exploitant une surface commerciale dans le Centre Commercial «Porte des Ardennes» Pommerloch.

Elles seront considérées d'office comme démissionnaires, en cas de cessation pour quelque cause que ce soit, de leur activité d'exploitant d'une surface commerciale dans le Centre Commercial «Porte des Ardennes» Pommerloch.

Les héritiers et ayant-droits des membres n'ont aucun droit sur l'avoir de l'Association et ne pourront s'immiscer à titre quelconque dans les affaires sociales.

**Art. 8.** Les membres s'engagent à ne se retirer de l'Association qu'en cas de cessation de leur activité d'exploitant d'une surface commerciale dans le Centre Commercial "Porte des Ardennes" à Pommerloch.

**Art. 9.** Les membres n'encourent, du chef des engagements de l'Association des Commerçants, aucune obligation personnelle.

Ils ne peuvent prétendre à aucun droit à titre personnel sur une portion quelconque de l'avoir social.

#### **Titre III. - Administration, Gestion journalière et surveillance**

**Art. 10.** L'Association est administrée par un Conseil d'administration composé d'au moins trois personnes.

La composition du conseil d'administration:

- au moins un membre exploitant une surface de vente inférieure à 400 m2 et
- au moins 2 membres exploitant une surface de vente supérieure à 1000 m2.

Le propriétaire du Centre Commercial est membre du Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration seront obligatoirement des personnes physiques choisies ou désignées parmi les membres ou les représentants des membres de l'Association.

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale. Ils sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration fixe les attributions de ses membres. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs et commissaire réunis ont le droit d'y pourvoir à titre provisoire sans préjudice aux dispositions de l'article 9 alinéa 2 des présents statuts. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires ou extrajudiciaires.

Il soumet tous les ans, à l'approbation de l'Assemblée générale, le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Le Conseil d'Administration exerce en outre les pouvoirs que lui confère le règlement intérieur du Centre Commercial «Porte des Ardennes».

**Art. 12.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres son président pour la durée d'un an. Il est rééligible.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de l'Association l'exige, et au moins une fois par an.

Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les convocations doivent se faire par écrit et doivent contenir l'ordre du jour de la réunion. Le délai de convocation est de huit jours, sauf le cas d'urgence, où ce délai est réduit à vingt-quatre heures.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Toute décision du conseil est prise à la majorité des votants.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont consignées dans des procès-verbaux.

Elles seront portées à la connaissance des membres de l'Assemblée Générale endéans les huit jours après une réunion.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion des affaires de l'association ainsi que sa représentation à un directeur du Centre Commercial «Porte des Ardennes».

**Art. 13.** Les opérations de l'Association sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le ou les commissaires ont un droit illimité de contrôle et de surveillance. Ils peuvent prendre connaissance au siège social de toutes les écritures de l'Association.

Les commissaires doivent soumettre à l'Assemblée Générale le résultat de leur mission avec les propositions qu'ils croient convenables.

#### **Titre IV. - Assemblées générales**

**Art. 14.** Les membres de l'Association sont convoqués en Assemblées Générales par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale est convoquée chaque fois que le Conseil le jugera utile et au moins une fois par an.

L'Assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de novembre à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tous les membres de l'Association doivent être convoqués aux Assemblées Générales au moins 8 jours avant la date de l'Assemblée.

L'ordre du jour sera joint à cette convocation.

Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au sixième de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 15.** L'Assemblée Générale est le pouvoir souverain de l'Association. Elle se compose de tous les membres effectifs.

**Art. 16.** Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

1. Les modifications aux statuts sociaux
2. La nomination et la révocation des administrateurs et commissaires
3. L'approbation des budgets et des comptes
4. L'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement intérieur du Centre Commercial «Porte des Ardennes».
5. L'examen des modifications au règlement intérieur du Centre Commercial «Porte des Ardennes».

Les délibérations ne peuvent porter que sur les points portés à l'ordre du jour: il est loisible aux membres de l'assemblée générale de discuter de toutes autres questions, mais il ne peut être pris, à la suite de ces discussions, aucune décision ayant force obligatoire. Un rapport informel distinct sera établi concernant semblables discussions.

**Art. 17.** A l'exception de ce qui est stipulé à l'article 18 de la présente, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité absolue du nombre total des voix attribuées aux membres de l'Association.

Chaque membre dispose d'une voix par 100 m<sup>2</sup> ou fraction de 100 m<sup>2</sup> de surface hors oeuvre qu'il exploite dans le centre Commercial avec un maximum de 25 voix.

**Art. 18.** L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'Assemblée réunit les deux tiers des membres.

Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix, telles que celles-ci ont été déterminées par l'article 17.

Si les deux tiers des membres ne sont présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents, mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du Tribunal Civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'Association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- la seconde Assemblée Générale ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;
- la décision n'est admise, dans l'une ou l'autre Assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix, telles que celles-ci sont déterminées à l'article 17;
- Si, dans la seconde Assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le Tribunal Civil

**Art. 19.** Toute modification aux statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, aux annexes du Mémorial. Il en est de même de toute nomination, démission ou révocation d'administrateurs.

#### **Titre V. - Recettes, Dépenses**

**Art. 20. Budget.** Le conseil d'administration prépare chaque année le budget de promotion de base qui sera soumis à l'assemblée générale ordinaire de l'association.

Toutefois, si en cours de l'exercice, il apparaît que le budget précité est insuffisant, le conseil est dans l'obligation de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour approuver un budget supplémentaire, préalablement à tout engagement financier.

**Art. 21. Cotisation annuelle.** La cotisation annuelle est fixée par le Conseil d'Administration. Elle ne pourra dépasser 30 € par an.

Les cotisations annuelles forfaitaires des membres seront payées au trésorier de l'association dans les quinze jours de la demande.

Tout nouveau membre ordinaire de l'association, en cours d'exercice, sera débiteur de la cotisation annuelle.

La première cotisation sera payable dans les huit jours suivant la date d'affiliation à l'association. Si un membre ordinaire cesse son activité dans le Centre commercial Pommerloch en cours de l'année, il sera tenu de régler sa cotisation annuelle.

**Art. 22. Contribution annuelle des membres.** La contribution annuelle des membres dans le budget de base des dépenses d'ensemble de l'association des commerçants, est fixée comme suit:

€ 8/m<sup>2</sup> / an htva pour la surface louée en dessous de 1000m<sup>2</sup> +

€ 6/m<sup>2</sup> /an htva pour la surface louée au dessus de 1000m<sup>2</sup> .

€ 0/m<sup>2</sup> /an pour la surface louée au dessus de 2500m<sup>2</sup>

La contribution annuelle pour les années suivantes sera proposée à l'Assemblée Générale pour approbation

Les contributions annuelles sont payables anticipativement par trimestre, au plus tard le cinquième jour du début du trimestre calendrier pour lequel elles sont dues. Les relevés relatifs à ces paiements seront envoyés aux membres au plus tard huit jours avant le début de chaque trimestre.

Toutes sommes dues ou à devoir (cotisation, contribution, etc.) par un membre sera productive à dater de leur exigibilité de plein droit et sans mise en demeure d'un intérêt égal à 12 % l'an.

Chaque membre qui n'a pas payé sa cotisation et/ou sa contribution sera déchu du droit de vote aux réunions en assemblées générales de l'association jusqu'à ce qu'il ait rempli complètement ses obligations.

**Art. 23.** Toutes les recettes à retirer de cotisations, subsides et dons seront affectées à acquitter les charges de toute nature grevant l'Association et à assurer son développement. L'excédent éventuel ne pourra jamais être réparti entre les membres, mais sera exclusivement et toujours consacré à mieux assurer la réalisation du but désintéressé des promoteurs de l'oeuvre.

**Art. 24.** Les comptes sont arrêtés chaque année au 31 décembre.

#### **Titre VI. - Délégation de pouvoirs**

**Art. 25.** La gestion journalière de l'Association ainsi que la représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion, peuvent être déléguées à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non, agissant soit individuellement, soit conjointement.

Le conseil d'Administration a délibéré et confié la responsabilité de la gestion journalière à Monsieur Ernest SCHMITZ, administrateur-délégué, demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 26.** En cas de dissolution de l'Association, pour n'importe quelle cause, il sera procédé à la liquidation, conformément aux prescriptions de la loi et l'Assemblée Générale qui prononcera la dissolution décidera de l'affectation de l'actif, passif déduit, conformément à l'article 22 de la loi du 21 avril 1928.

**Art. 27.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les comparants déclarent se référer aux clauses et conditions de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif, telle que modifiée.

Fait et passé sous seing privé, en autant d'exemplaires que de parties à Huldange en date du 16 janvier 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008077969/3206/178.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03095. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

#### **Canosa Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 96.167.

#### **LIQUIDATION JUDICIAIRE**

«Par jugement rendu en date du 5 juin 2008 par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, la société:

- CANOSA HOLDING S.A., dont le siège social établi à L-2613 Luxembourg, 1, place du théâtre, a été dénoncé en date du 10 juin 2005 (RC B 96.167);

a été déclarée en liquidation et la soussignée a été nommée liquidateur.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, vice présidente au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Martine LAUER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> Martine LAUER

48-52, rue du Canal, L-4050 Esch/Alzette

Le liquidateur

Référence de publication: 2008076758/3207/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

#### **Orion IT Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 100.263.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2008.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008077202/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05441. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.